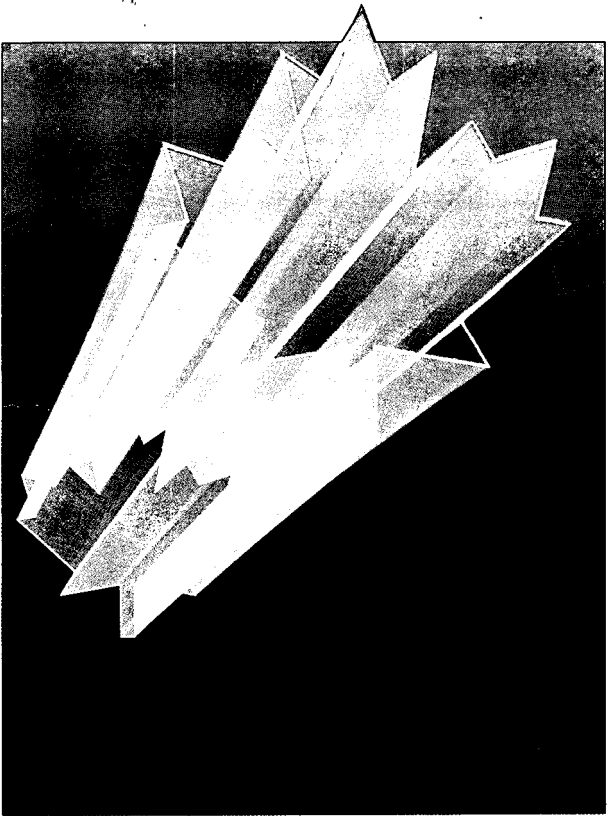


Res.
HJ13
A29c
1985

er le renouveau économique

Budget en bref

Mai 1985



Canada



Le budget en bref

«Je présente aujourd'hui devant cette Chambre et tous les Canadiens un budget qui ouvre des possibilités nouvelles, un budget qui encourage l'initiative privée, un budget qui vise à assurer la croissance et des emplois durables pour les Canadiens.

«Ce budget vise à rendre l'administration publique plus fonctionnelle et plus efficiente. Il contient les mesures rigoureuses qui sont nécessaires pour réduire le déficit.

«Les mesures que je propose sont réalistes, efficaces et équitables. Elles marquent une rupture fondamentale avec le passé. Pendant trop longtemps en effet, le gouvernement a décidé de ce qui était bon pour les Canadiens. Il établissait des priorités, orientait l'activité et subventionnait l'effort. Aujourd'hui, mon budget demande aux Canadiens, et non au gouvernement, de choisir ce qui est bon pour le Canada. Et il stimule les Canadiens en récompensant la réussite plutôt qu'en subventionnant l'effort...

«Mes collègues et moi-même sommes reconnaissant aux Canadiens des réactions enthousiastes et positives que nous avons reçues d'un bout à l'autre du pays. J'ai bénéficié personnellement de la série la plus intensive de consultations prébudgétaires qui ait jamais eu lieu. Ces consultations ont fortement marqué ce budget.

«Les Canadiens reconnaissent que, dans ce monde incertain, nous devons travailler de concert, avec patience et détermination, pour assurer le renouveau économique...»

«...nous avons consulté, nous avons écouté et nous avons agi. Il est temps aujourd'hui de prendre d'autres mesures afin d'assurer notre avenir.»

A handwritten signature in black ink, reading "Michael Wilson". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Michael H. Wilson
Ministre des Finances

Assurer le renouveau économique

«Les mesures ... encourageront l'initiative privée dans toute l'économie et offriront aux Canadiens de nouvelles possibilités d'innover, de créer et de bâtir. Elles stimuleront la croissance économique et accroîtront l'emploi...»

«Un secteur privé dynamique et vigoureux doit être soutenu par une administration publique fonctionnelle et efficace. Je propose des mesures visant à rationaliser les activités de l'État, à limiter sa croissance, à organiser un certain nombre de programmes de manière plus rationnelle, à accroître l'équité du régime fiscal et à réformer le domaine des pensions. Je propose également des modifications fondamentales du processus budgétaire.»

«Les mesures que je propose ... visent à résoudre deux des grands problèmes auxquels est confronté le Canada à l'heure actuelle: un chômage élevé et une dette nationale en forte augmentation. Les déficits considérables limitent notre capacité de promouvoir la croissance et la création d'emplois. Un fort taux de chômage contribue à son tour à l'augmentation des déficits. Ce budget vise à briser le cercle vicieux du chômage et de la dette publique grâce à une série de mesures soigneusement équilibrées qui soutiendront le renouveau économique maintenant et dans les années futures.»

Encourager l'initiative privée

«Notre priorité absolue est l'emploi.»

«Pour maintenir les emplois que nous avons créés et ceux dont nous avons besoin, il nous faut des entreprises fortes et saines. Nous devons en particulier reconnaître que la petite et moyenne entreprise est le moteur le plus dynamique de la croissance et de l'emploi partout au Canada.»

Exonération des gains en capital

Pour encourager un plus grand nombre de Canadiens à investir dans les petites et grandes entreprises, le budget propose une exonération à vie des gains en capital de \$500,000 pour chaque Canadien. Tous les biens en capital y donneront droit. Le plafond de l'exonération entrera en vigueur progressivement sur six ans à compter de cette année, avec une exemption de \$20,000 pour les gains en capital.

L'exonération complète sera disponible dès maintenant pour les gains en capital réalisés lors de la vente de biens agricoles. Cette mesure apportera une aide efficace à ce secteur vital de notre économie.

Elle stimulera la création d'emplois et aidera les sociétés canadiennes à redresser leur situation financière. Elle permettra aux petites entreprises d'obtenir plus facilement des capitaux.

Autres mesures pour la croissance et l'emploi

D'autres mesures encouragent l'accroissement des **investissements dans les petites entreprises**. Des dispositions seront prises afin de permettre aux fonds de pension et aux REER d'investir dans les petites sociétés Canadiennes. Ces mesures encourageront le financement de la petite entreprise pour lui permettre de se développer et de créer de nouveaux emplois. Le budget propose également d'accorder un crédit d'impôt aux particuliers qui investissent dans le Fonds de solidarité du Québec et dans tout fonds de travailleurs du même genre bénéficiant d'une aide fiscale de la province.

Pour promouvoir les investissements en **recherche et développement** et permettre au Canada de se sentir à la pointe du changement technologique, le budget propose de venir en aide aux petites entreprises en rendant totalement remboursable le crédit d'impôt qu'elles acquièrent sur les premiers \$2 millions de R&D admissible chaque année. Cela sera utile surtout aux entreprises qui démarrent. Des changements seront également apportés à la définition des dépenses admissibles de R&D. Ces changements répondent directement aux besoins et aux demandes des milieux de la recherche.

Initiatives pour le marché du travail

Le gouvernement a entrepris une réforme fondamentale de sa politique de **formation et d'emploi direct**. Sa nouvelle approche repose sur l'accroissement de la participation du secteur privé et des intervenants locaux. Elle a reçu l'appui des gouvernements provinciaux, du secteur privé et des groupes communautaires dans tous le pays. Cette année, \$900 millions sont affectés à ces programmes. Le budget annonce que \$900 millions de plus leur seront attribués en 1986-87.

Pour améliorer et simplifier le programme d'assurance-chômage, le budget annonce un réexamen fondamental de ce dernier. L'objectif du gouvernement est de rendre le programme plus équitable et plus propice à l'adaptation du marché du travail. En attendant l'achèvement de cet examen prévu pour la fin de mars 1986, le budget annonce que le gouvernement se propose de maintenir les normes actuelles d'admissibilité et de ne pas accroître les primes d'assurance-chômage en 1986. Le maintien des primes actuelles évitera d'alourdir le fardeau des employés à revenu modique et des entreprises à forte intensité de main-d'œuvre, tout particulièrement les petites entreprises.

Régime fiscal des sociétés

Le budget s'accompagne d'un document d'étude visant à rendre le régime fiscal des sociétés plus équitable et plus efficace dans le soutien de la croissance économique.

Accroissement de l'efficacité de l'État

«Voilà des années que les Canadiens nous disent qu'il y a trop de gaspillage, d'inefficacité et de chevauchement dans les programmes à Ottawa. Ils savent qu'un secteur privé dynamique et vigoureux doit être soutenu par une administration publique fonctionnelle et efficace.»

Pour une meilleure gestion de l'État

Le Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, placé sous l'autorité du vice-premier ministre, poursuit en collaboration avec des dirigeants du milieu des affaires et du monde ouvrier son étude de tous les programmes et services fédéraux qu'il effectue pour le compte du gouvernement. Cet examen vise à éliminer les activités inutiles et les chevauchements de programmes, ainsi qu'à améliorer le service au public. Le budget présente le premier rapport du groupe de travail dont nombre des recommandations figurent dans le budget.

Le budget fait également état de l'intention du gouvernement de vendre les sociétés de la Couronne ayant une valeur commerciale mais ne répondant plus aux objectifs de la politique publique. Le gouvernement a annoncé une entente de principe pour la vente de la Société des transports du Nord Limitée. La vente devrait être conclue d'ici la fin juin. Le gouvernement compte vendre prochainement Téléglobe Canada, les Arsenaux Canada et sa participation dans la Corporation de développement du Canada. Les sociétés d'État n'ayant aucune valeur commerciale ni utilité publique seront dissoutes; les autres seront intégrées le cas échéant aux ministères existants. Dans un premier temps, 13 sociétés ont été recensées dans cette catégorie.

Le gouvernement se propose de réduire de 15,000 personnes les effectifs de la fonction publique au cours des six prochaines années, à compter de l'an prochain. Des restrictions s'appliqueront également aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour des programmes publics plus efficaces

Le gouvernement a examiné ses programmes afin de réduire le gaspillage, d'éliminer les obstacles à la croissance, d'accroître l'efficacité et de faire meilleur usage de ressources limitées. Le budget annonce des modifications de programmes qui répondent à ces objectifs.

- Les subventions au transport seront réduites et les activités de VIA Rail rationalisées.
- Les subventions industrielles et agricoles ainsi que les budgets de la recherche sur les systèmes nucléaires seront réduits.
- Les usines d'eau lourde du Cap-Breton seront fermées. Elles coûtent plus de \$100 millions par an aux contribuables afin de fabriquer un produit qui n'est pas en demande. Les travailleurs de ces usines recevront une aide généreuse afin de se trouver un nouvel emploi. De nouvelles mesures sont également proposées afin de promouvoir le développement viable et productif du Cap-Breton.

Pour des programmes sociaux et culturels plus efficaces

Le budget propose des rajustements des programmes sociaux afin qu'ils bénéficient davantage aux personnes qui en ont le plus besoin. Le gouvernement prend des mesures afin de rendre les programmes sociaux plus progressifs.

L'aide aux familles ayant des enfants à charge compte parmi les prestations sociales directes les plus importantes que verse l'État. Le budget

annonce une augmentation importante du **crédit d'impôt pour enfants**, qui bénéficie aux familles à revenu modique. Parallèlement, **l'exemption fiscale au titre des enfants**, qui bénéficie davantage aux familles à revenu élevé, sera réduite. De plus, le revenu familial à partir duquel le crédit d'impôt pour enfants commence à diminuer sera abaissé. Grâce à ses changements, ce sont les familles canadiennes qui en ont le plus besoin qui bénéficieront de l'aide la plus importante.

Le budget propose également de mettre en œuvre une **réforme importante du régime des pensions privées au Canada**. Les changements bénéficieront tout particulièrement aux femmes.

Des modifications seront apportées à la Loi fédérale sur les normes des prestations de pension afin de:

- permettre à un plus grand nombre de travailleurs d'adhérer aux régimes de retraite et de participer à leur gestion;
- permettre aux travailleurs d'avoir des droits dévolus de pension après deux années de participation aux régimes;
- protéger les travailleurs qui changent d'emploi contre la perte de leurs droits de retraite;
- fournir des pensions égales aux hommes et aux femmes qui prennent leur retraite dans des situations identiques;
- fournir des prestations de survivants aux conjoints;
- assurer le partage des pensions entre les conjoints en cas de rupture du mariage.

De plus, le régime d'aide fiscale aux cotisations aux régimes privés de retraite sera réformé. Ces mesures mettront sur un pied d'égalité les personnes qui épargnent en vue de leur retraite principalement au moyen d'un REER et celles qui participent à des régimes de pension.

Ces nouvelles mesures renforceront l'autonomie financière des particuliers et accroîtront sensiblement les possibilités de se constituer un revenu de retraite décent pour les Canadiens de plus en plus nombreux qui ont une petite entreprise, sont agriculteurs ou exercent une profession libérale.

Le budget annonce également l'intention du gouvernement d'élargir la définition de l'invalidité aux fins de l'impôt. Ce changement devrait bénéficier à 120,000 personnes.

Le budget annonce la création d'un groupe de travail chargé de proposer des initiatives de nature à inciter le secteur privé à soutenir davantage les arts.

Il annonce aussi d'autres changements qui viendront en aide aux créateurs visuels canadiens et aux organismes de charité.

Pour un régime fiscal plus équitable

Le budget comporte un certain nombre de mesures qui accroîtront l'équité du régime fiscal:

- un **impôt minimum sur le revenu** applicable aux Canadiens à haut revenu à compter de l'année d'imposition 1986;

- des modifications qui empêcheront les contribuables d'échapper à l'impôt en fractionnant leur revenu au moyen de prêts à leur conjoint et à leurs enfants; et
- l'élimination des abris fiscaux relatifs à des biens tels que les bateaux de plaisance, les véhicules de loisir et les hôtels.

De plus, des mesures sont proposées afin de rendre plus équitable l'administration des impôts, conformément à la Charte canadienne des droits et libertés.

Contrôle de la dette nationale

«Les mesures que j'ai prises insuffleront un dynamisme nouveau au secteur privé et feront du gouvernement un partenaire plus efficace dans la poursuite du renouveau économique. Cependant, pour que cette collaboration soit vraiment fructueuse, nous devons remettre de l'ordre dans nos finances...»

«Lorsque j'ai commencé à planifier le budget de cette année, j'ai été confronté à des déficits projetés qui auraient continué d'augmenter, même avec une croissance constante de l'économie, et même après les mesures que j'avais prises en novembre. Cette éventualité était manifestement inacceptable.»

«Il y a là un déséquilibre structurel qui contribue à creuser toujours plus l'écart entre les recettes et les dépenses. Les mesures gouvernementales ayant tendance à accroître cet écart sont devenues de moins en moins soutenables à mesure que les années passaient.»

«La plupart des Canadiens sont d'accord sur la nécessité de reprendre nos finances en main. Ils ont cependant le sentiment justifié que ce processus doit commencer par l'élimination du gaspillage et de l'inefficacité dans l'administration publique et que toutes les mesures supplémentaires qui peuvent être nécessaires doivent être équilibrées et équitables.»

Suite aux préoccupations exprimées par les Canadiens au sujet de la situation financière de l'État, le budget annonce des mesures immédiates afin de résorber le déficit et de mettre en place des initiatives dont l'effet cumulatif réduira de manière appréciable le déficit au cours des prochaines années.

Réductions des dépenses

Outre les économies appréciables qu'il entend réaliser dans la gestion et dans les programmes de l'État, le gouvernement a examiné les paiements de transferts, la plus importante catégorie de dépenses fédérales.

Le gouvernement a décidé de limiter l'indexation des allocations familiales et des prestations de sécurité de la vieillesse à l'augmentation annuelle de l'Indice des prix à la consommation (IPC) qui dépasse 3 pour cent. Le **supplément de revenu garanti** et les **prestations aux anciens combattants** continueront d'être entièrement indexés sur la hausse de l'IPC. Cette décision assure la protection des Canadiens si l'inflation devait jamais revenir au niveau de la fin des années 70 et du début de la décennie 1980.

Pour que le fardeau des réductions soit réparti équitablement, des rajustements seront également apportés aux transferts aux provinces au cours des prochaines années.

Augmentations des recettes

La restructuration des programmes et des activités de l'État est importante, mais pas suffisante pour bien amorcer le rétablissement de l'équilibre dans les finances fédérales. Aussi le budget propose-t-il des augmentations d'impôt. **Les changements suivants sont apportés à l'impôt sur le revenu:**

- à compter de 1986, le facteur annuel d'indexation appliqué aux exemptions personnelles et aux tranches d'imposition ne reflétera que la hausse de l'IPC qui dépasse 3 pour cent;
- le dégrèvement d'impôt fédéral de \$50 sera éliminé en 1986;
- une surtaxe temporaire de réduction du déficit sera imposée aux particuliers à revenu supérieur et aux grandes sociétés;
- un impôt s'appliquera pendant deux ans au capital des grandes banques et sociétés de fiducie à partir de 1986;
- à compter du 23 mai 1985, les cotisations à des Régimes enregistrés d'épargne-logement ne donneront plus droit à un régime fiscal préférentiel. Les détenteurs de REEL pourront retirer les fonds accumulés et les utiliser à n'importe quelle fin sans être assujettis à l'impôt.

Les autres mesures d'augmentation des recettes comprennent:

- l'abolition de l'exemption de la taxe fédérale de vente sur certains produits;
- une hausse de 1 pour cent de la taxe fédérale de vente à compter de 1986;
- une hausse de 25 cents des droits d'accise sur un gros paquet de cigarettes;
- une augmentation de 2 pour cent de la taxe fédérale d'accise sur l'alcool;
- une hausse de 2 cents le litre de la taxe d'accise sur l'essence et autres carburants à partir du 3 septembre 1985.

Résultat global et incidence

Les mesures du budget ont été soigneusement équilibrées afin de répartir équitablement les coûts et les avantages. Pour réduire le déficit, le gouvernement a recouru en tout premier lieu à une gestion plus efficace, ensuite à une rationalisation de ses actifs et programmes, et en dernier ressort à des augmentations d'impôt. Dans l'ensemble, le gouvernement a veillé à maintenir un équilibre approprié entre les mesures touchant les dépenses et les recettes.

Grâce à ce programme de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes, le déficit projeté pour cette année sera réduit de \$4.4 milliards pour s'établir à \$33.8 milliards. L'an prochain le déficit prévu sera diminué de \$8.3 milliards pour descendre à \$32.7 milliards. Les mesures annoncées par le gouvernement dans l'exposé économique de

novembre 1984 et dans le budget permettront d'enregistrer à la fin de la décennie un déficit annuel inférieur de \$20 milliards à ce qu'il aurait été autrement. Environ 80 pour cent de cette réduction sera obtenue du côté des dépenses. Ces mesures diminueront également la dette projetée de \$75 milliards au cours de la même période.

Conclusion

«S'il existe un objectif économique qui pour moi compte plus que tout, c'est la création d'emplois durables et satisfaisants dont les Canadiens, et en particulier les jeunes, ont besoin. Ce budget est axé sur l'emploi...»

«Ce budget est réaliste. Il est équitable. Il s'attaque à nos problèmes tels qu'ils existent...»

«Nous avons promis d'agir, mais pas avant d'avoir consulté à fond les Canadiens afin d'aboutir aux décisions que je viens de vous présenter.»

«Les Canadiens nous ont donné sur de nombreux sujets des conseils utiles, dont ce budget a tenu compte.»

«Nous avons pris des mesures afin de contrôler et de réduire les déficits de manière équilibrée et réfléchie... Nous avons cependant agité avec fermeté et détermination car, si nous ne maîtrisons pas notre dette croissante, notre économie ne pourrait produire les emplois satisfaisants dont nous avons besoin.»

«Nous avons veillé attentivement à équilibrer les mesures de ce budget afin que les coûts et les avantages soient équitablement répartis...»

«Les mesures de ce budget reflètent notre confiance dans la population, dans les ressources et l'énergie des citoyens canadiens, dans leur capacité de saisir les possibilités et d'investir dans leur propre avenir...

«C'est de la collaboration de tous que ce pays tire sa force économique. Ce budget s'appuie sur cette force.»

Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:
Centre de distribution,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613) 995-2855

Pour de plus amples renseignements sur le budget:
Division de l'Information,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613) 992-1573